



Carte de séjour salarié motif de séjour

Par **Mickael**, le **08/09/2008** à **00:55**

Bonjour, je me permets de vous écrire par rapport à un problème suivant: je suis de nationalité russe, j'ai la carte de séjour mention "salarié" que j'ai obtenu cette année, ayant trouvé un CDI, ayant donc effectué toutes les démarches et ayant finalement changé mon ancien statut étudiant pour ce nouveau statut. Cependant il y a une indication qui m'intrigue sur ma nouvelle carte de séjour: "motif de séjour: salarié: assistant de direction. Zone 06." Je voudrais savoir si avec cette indication -ci je peux effectuer n'importe quelle profession ou seulement cette profession - là car j'ai quitté mon ancien travail et actuellement à la recherche d'un nouvel emploi. La préfecture ne donne malheureusement aucune réponse claire et concise. Merci beaucoup d'avance, Mickael.

Par **sam**, le **08/09/2008** à **12:44**

J SUIS A LA DEMANDE DE MON TITRE DE SEJOUR SALARIE ES6 QUE C COMPLIQUE ?
LA PREFECTURE MON DEMANDER UNE PROMESSE D'EMBOUCHE ET QUE L'EMPLOYEUR PAYS UNE TAXE SI JE LEUR DONNE SE PAPIER ES-QUE J AURAI MON TITRE OU IL YA D'AUTRE FORMALITE A FAIRE
j'ai travaillé avec la même boîte en CDI en juillet et août et j'ai demandé la CDI ; j'ai eu le 1er septembre 2008
MON TITRE SE TERMINE LE "30 SEPTEMBRE 2008 J'AI PAS BEAUCOUP DE TEMPS
MERCI DE ME RENSEIGNER
avant j'avais un titre étudiant puis conjoint français et comme il y a plus de communauté de vie j suis obligé de le changer sinon quitter le territoire